



Recours pour la délivrance de CNF

Par **medaouadj**, le **25/11/2008** à **11:36**

Bonjour Maîtres,

Voilà je suis un algérien (?) né en 1961 de père inconnu et abandonné à la DASS locale une année après et adopté par une famille bénévole a ce jour. En 1985 j'ai retrouvé ma mère (qui m 'a donné son nom de famille à mon abandon)a accepté de me légitimer (par jugement)avec mon père présumé (qui a le meme nom que ma mère)ce père présumé s'est avéré etre un soldat (engagé comme algérien) de l 'armée française mort en service en ...1961.

De plus je viens d 'être adopté par la Nation française en 2008.

Ma situation vis à vis du droit français est que j'étais français jusqu'a 1980 (18ans) alors qu'a cette date je ne connaissais ni ma mère et encore moins mon père.Et ce n'est qu ' en 2003 que j'ai débuté mes recherches.

Le bureau des français nés et établis hors de france refuse de me délivrer un CNF, quelle sont mes chances de faire valoir mes droits.

Mes remerciements pour vos contributions.

M.AOUADJ